

Une toiture solaire sur le Centre d'incendie et de secours pour alimenter les bâtiments communaux et départementaux en électricité !

Vendredi 12 juillet 2024

Le Département d'Ille-et-Vilaine a construit un nouveau centre d'incendie et de secours (CIS), situé rue du marché à Plélan-le-Grand, livré en 2022. Il défend en 1er appel 5 communes (Plélan, Maxent, Paimpont, Saint-Péran, Treffendel) dont la forêt de Paimpont.

Ce nouveau bâtiment moderne et fonctionnel a été financé à 80% par le Département d'Ille-et-Vilaine et 20% par la commune de Plélan, qui a aussi financé la voirie et cédé le foncier : il accueille un effectif de près de 40 sapeurs-pompiers volontaires.

Dès la conception du bâtiment, l'accueil d'une toiture solaire photovoltaïque a été prévu : elle a été installée par la SEM Energ'iv.

En 2024, le Département et la commune de Plélan-le-Grand sur proposition du SDE35 s'associent pour créer une boucle d'autoconsommation collective qui permettra à la commune et au Département de consommer directement l'électricité produite par la centrale solaire du CIS : cela va concerner 2 bâtiments du CD35 et 5 bâtiments communaux.

C'est le Syndicat d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) qui a accompagné ce projet via son nouveau service innovant Part'EnR35 qui permet de réaliser des boucles d'autoconsommation collective pour stimuler les échanges d'énergie en local.

Aujourd'hui, les panneaux solaires sont installés et produisent depuis octobre 2023 leurs premiers électrons qui sont actuellement revendus à EDF mais à partir du 1er août 2024, seront partagés et consommés localement.

RDV à 15H au CIS (72 rue du Marché, 35380 Plélan-le-Grand) pour l'inauguration de la centrale solaire et de la 1ère boucle d'autoconsommation collective du Pays de Brocéliande.



Créer des boucles de consommation locale d'électricité (ACC) en Ille-et-Vilaine

Forts de leurs expériences sur trois premiers projets de boucles d'autoconsommation à Melesse, Langouet et Val d'Anast, le SDE35 et sa SEM Energ'iV viennent de mettre en place un nouveau service de PMO (Personne Morale Organisatrice) départementale intitulé Part'EnR 35.

Part'EnR 35 est un service opérationnel depuis 2024 et ouvert à l'ensemble des collectivités d'Ille-et-Vilaine.

Ce service répond à des besoins émergents et fortement accentués depuis la crise énergétique :

- Offrir aux collectivités une solution de fourniture d'électricité en circuit court permettant de substituer une partie de leur électricité par de l'électricité verte, locale et à prix fixe connu à l'avance sur 20 ans. L'intérêt est de protéger les collectivités de la variation des prix en sécurisant une part de la facture dans son approvisionnement d'énergie.
- Offrir à la SEM Energ'iV un moyen de valoriser localement l'énergie verte et publique qu'elle produit et pour laquelle elle est de plus en plus sollicitée par les territoires et entreprises pour une valorisation locale en autoconsommation.
- Et demain, proposer une nouvelle forme de service public local de l'énergie où les échanges entre consommateurs et producteurs se feront directement et localement dans un souci plus accru de sobriété des usages et des consommations.

Energ'iV, le partenaire solaire

C'est la Société d'Economie Mixte Energ'iV qui a accompagné le Département d'Ille-et-Vilaine depuis ses débuts, c'est-à-dire depuis la construction du nouveau centre de secours en 2021 pour s'assurer que sa toiture soit compatible avec la pose de panneaux photovoltaïques. Energ'iV a ensuite réalisé les études préalables, s'est chargé du suivi des travaux avec l'entreprise Quenea et assure désormais la maintenance et l'exploitation de la centrale et ce, pendant une durée de 20 ans.

Energ'iV a pour mission d'accompagner les collectivités locales pour développer les énergies renouvelables. C'est pourquoi Energ'iV favorise la solarisation des bâtiments publics sans coût et investissement financier et humain pour la collectivité. Il s'agit d'un modèle en tiers investissement :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, propriétaire du CIS, met à disposition la toiture du CIS dans le cadre d'une convention. Au final, Energ'iV investit et exploite cette toiture, en tant que propriétaire de l'installation photovoltaïque.

L'objectif pour Energ'iV est de solariser un maximum de toitures de bâtiments publics sur le département d'Ille-et-Vilaine. Une trentaine de projets sont actuellement en développement sur le département.

La capacité de la toiture solaire du CIS

156 panneaux photovoltaïques ont été installés sur la toiture du centre de secours de Plélan-le-Grand, soit une surface de 300 mètres carrés, qui produiront annuellement 60 MWh, soit l'équivalent de la consommation de 13 foyers bretoniens. Cette production annuelle permettra d'éviter 3 tonnes de CO2 par an.

Un projet pilote pour le SDE35

La commune de Plélan-le-Grand est la première du Pays de Brocéliande et l'une des toutes premières du département à bénéficier de l'accompagnement du SDE35 via Part'EnR 35.

Une fois la centrale solaire installée, la PMO Départementale prend le relais d'Energ'iV, pour créer une boucle d'autoconsommation collective qui permet de consommer l'énergie produite par la centrale solaire, directement sur la commune, en alimentant sept bâtiments départementaux et communaux :

- Le CIS
- Le Centre d'exploitation routière (CER)
- Le restaurant scolaire
- La Canopée
- L'école maternelle les mains vertes
- La mairie, ses logements et la salle des fêtes

Pour le Département, la consommation annuelle des deux sites CIS et CER représente au total 25 MWh et 37% de ses besoins seront désormais couverts par la boucle d'autoconsommation.

Pour la commune, sur les 5 bâtiments communaux, les deux sites les plus consommateurs sont la piscine et la cantine qui représentent à eux deux, 251 MWh par an. Le taux d'autoconsommation pour ces deux sites sera d'environ 17%.

Energ'iv en bref

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35 - acteur public des énergies regroupant toutes les communes du département d'Ille-et-Vilaine) a créé en septembre 2018 la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Energ'iv avec le Conseil Départemental, Rennes Métropole, la Banque des Territoires et 3 partenaires bancaires locaux (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel Arkéa). L'objectif d'Energ'iv est de massifier le développement des projets d'énergies renouvelables sur le département d'Ille-et-Vilaine, de favoriser l'acceptation des projets en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent.

www.sde35.fr/decouvrez-energiv

Quénéa en bref

Quénéa est une société familiale bretonne créée en 1996. Partenaire de proximité, les bureaux de Quénéa sont situés à Carhaix, Nantes, Rennes, Brest et Lorient. Aujourd'hui, 50 salariés s'engagent au quotidien pour la transition énergétique. Dynamique et disponible, l'équipe Quénéa offre une palette de compétences complémentaires dans le domaine des énergies renouvelables (solaire, éolien, projets innovants). Le groupe intervient à toutes les étapes d'un projet : ingénierie (technique et financière), construction et exploitation des parcs.

www.quenea.com

L'engagement du Département dans la production d'énergies renouvelables

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage massivement, depuis plusieurs années, dans la lutte contre le réchauffement climatique notamment par la performance environnementale maximale de son patrimoine, tant pour les nouvelles constructions (ex : le premier collège à énergie positive du département à Melesse) que pour les bâtiments existants (ex : mise à disposition de la toiture du collège Martin Luther King de Liffré). L'objectif est simple : participer à la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre. Plusieurs actions témoignent de cet engagement fort de la collectivité dont l'installation de panneaux solaires sur ses bâtiments et le développement des contrats privilégiant la consommation d'énergies renouvelables. Le Conseil départemental a également approuvé le nouveau plan de financement d'Energ'iv qui prévoit une augmentation de son capital social, passant de 6 millions à 21,11 millions d'euros pour investir dans 31 nouveaux projets et atteindre l'objectif de produire 320 GWh environ en 2030 (soit l'équivalent de la consommation annuelle en moyenne de 55 000 logements¹). Le Département participe à cette augmentation du capital social à hauteur de 1 million d'euros.

C'est dans ce cadre que l'installation d'une toiture solaire sur le Centre d'Incendie et de Secours de Plélan-le-Grand a pu s'avérer possible tout comme la signature d'une convention d'autoconsommation collective de l'énergie produite avec le Syndicat Départemental d'Énergie 35 et la commune de Plélan-le-Grand.

<https://www.ille-et-vilaine.fr/>

CONTACT PRESSE

Sophie Lanternier
s.lanternier@sde35.fr
07 45 68 82 72

